



Association *Le Gecko Sauteur*

Procès-verbal

Association : Le Gecko Sauteur, case postale 129, 1000 Lausanne 12
Réunion : 25 mai 2015
Durée de la séance : 1h30
Lieu : 1012 Lausanne

Ordre du jour

1. Mot et rapport du président
 2. Démission et élection des nouveaux membres du comité
 3. Rapport financier et budget prévisionnel de l'association, par la trésorière
 4. Rapport des vérificateurs de compte de l'année 2014
 5. Site de l'association
 6. Propositions et questions
 7. Levée de l'assemblée
-

1. Mot du président

Salutations

Le président salue les participants à cette assemblée générale et présente l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 avril 2014

Le procès-verbal susmentionné est à disposition sur le site internet ou envoyé sur demande.

Aucune question n'est soulevée.

Le procès-verbal est adopté par l'assemblée à l'unanimité. Avec remerciements à son auteur M. Alain Noble.

Le président présente le rapport des activités de l'association :

Aïkido

Quelques personnes se sont intéressées à cette activité, mais faute de partenaires elles n'ont pas donné suite.

Stretching

Le cours fonctionne très bien. L'ambiance y est toujours très agréable. Une vingtaine de membres fréquentent le cours, dont 4 hommes. 2 repas ont été organisés comme chaque année, un en été et un en hiver. Moment de convivialité qui permet de faire plus ample connaissance.

Judo

Le président transmet quelques informations concernant les événements les plus significatifs.

De nombreux jeunes ainsi que M. Frank Dessoly viennent m'aider régulièrement comme moniteur pendant les deux premiers cours.

Nos judokas ont participé à 8 tournois et 3 entraînements dans un club extérieur. Vous pouvez retrouver tous les résultats, photos et vidéos sur notre site.

Nous avons aussi organisé des entraînements collectifs au sein de l'association cela concerne les cours entre 17h00 et 19h00. Le but étant de faire un entraînement plus conséquent, de créer une synergie d'équipe entre ces deux groupes, de faire circuler l'expérience des plus expérimentés au profit des jeunes judokas moins aguerris à ce stade de leur évolution/développement et, ainsi, de véhiculer les valeurs communes et universelles liées à ce sport.

Samedi 11 mai a eu lieu notre 5ème tournoi interne de l'association. 45 judokas se sont inscrits. Coupe au 1^{er} et médailles pour tous les participants. Nos grands ont arbitré et installé la salle. La restauration était organisée et gérée par Mmes Sarah Desplands et Caroline Tahenti, soutenues par leurs enfants, Noëlie, Ben et Hakim. Les photos ont été réalisées par Nine Noble et les vidéos par Alix Noble. Je remercie chaleureusement toutes ces personnes pour leur travail et leur implication durant cette organisation.

Nous avons également organisé notre habituelle fête de Noël le 18 décembre qui réunit parents et amis. Démonstration de judo et apéro étaient au programme.

M. Alain Noble informe qu'il a assisté à l'AG de l'Association Vaudoise de Judo & Ju-Jitsu. Cette dernière a décidé d'augmenter la cotisation annuelle des clubs/associations de Fr. 100.- à Fr. 200.- pour 2015.

Divers

Notre collection d'articles de sport aux couleurs de l'Association fonctionne bien. 136 pièces ont déjà trouvés preneur. Pour rappel : training, sac de sport, tee-shirt et linge sont disponibles auprès du président.

Pour rappel, l'association poursuit sa publication dans le journal « Le Canard » avec une annonce d'un quart de page. Ce journal de quartier paraît 4 fois l'an (février, mai, août, novembre) dans les quartiers des Boveresses - Eterpeys - Grangette - Praz-Séchaud. Il est distribué à près de 1500 ménages.

2. Démissions, élections au sein du comité

Il n'y a aucune admission et démission. Le comité reste inchangé.

3. Rapport financier et budget prévisionnel de l'association, par la trésorière

Mme Caroline Tahenti documente les comptes 2014 qui se portent bien. Elle fait le tour des activités :

- aikido : aucun problème,
- stretching : aucun problème,
- judo : nous avons rencontré quelques retards de paiement concernant uniquement des situations liées à des difficultés sociales. Des arrangements financiers ont été trouvés.

L'AG félicite Mme Caroline Tahenti pour son excellent travail.

4. Vérification et état des comptes

Mme Sarah Desplands et M. Salvatore Cali présentent le rapport des vérificateurs des comptes, précisent la bonne tenue de ceux-ci et leur conformité à la législation. Ils ont examiné la comptabilité avec soin. Ils demandent l'approbation des comptes à l'assemblée générale et de leur en donner décharge.

Les comptes sont approuvés et acceptés à l'unanimité. Ils sont remerciés.

Élection des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs poursuivent leur activité.

L'AG les en remercie.

5. Site de l'association

Le président annonce que le site internet de l'association, www.geckosauteur.ch fonctionne bien et qu'il continue à gérer l'entier de son contenu. Des liens ont été créés sur différents réseaux sociaux : YouTube, Facebook, Anibis, Trouver-un-Cours, Etudeal, Annoncis, Google+ etc...

A fin décembre, nous avons eu environ 60'000 visites depuis le lancement début 2011.

Le président souligne la disponibilité et l'engagement de notre webmaster M. Olivier Paillet auprès de notre association. Il l'en remercie chaleureusement.

Il rappelle aux personnes présentes de consulter le site régulièrement et à le transmettre à leur réseau privé et professionnel. Il reste ouvert aux remarques constructives afin d'en améliorer la visibilité. De nouvelles idées sont en gestation.

M. Alain Noble est félicité pour son engagement et son travail très bien fait.

6. Les propositions et questions diverses

M. le président propose une modification des statuts avec le rajout d'un article 18.

Il informe qu'il souhaite participer au concours « Un sport sans fumée » en 2015 dans le cadre de « cool and clean » qui est parrainé par Swiss Olympic, l'Office fédéral du sport (OFSP) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

En complétant nos statuts par cette Charte d'éthique du sport, nous ferons peut-être partie des 18 bénéficiaires d'une récompense pouvant atteindre Fr. 5000.-. Les gagnants seront tirés au sort. Le délai d'inscription pour les clubs est fixé au 31 décembre 2015. Les gagnants seront avertis en janvier 2016.

ART. 18. CHARTE D'ETHIQUE DANS LE SPORT

L'Association Le Gecko Sauteur s'engage en faveur d'un sport sain, respectueux, loyal et prospère. Il - de même que ses organes et ses membres - donne l'exemple de ces valeurs en respectant son vis-à-vis ainsi qu'en agissant et communiquant de façon transparente. L'Association Le Gecko Sauteur reconnaît l'actuelle « Charte d'éthique » du sport suisse (cf. www.spiritofsport.ch/fr et veille à son application et à son respect dans l'ensemble de l'Association ».

Annexe 1 : Les neufs principes de la Charte d'éthique du sport.

Annexe 1.1 : « Un sport sans fumée ».

La proposition acceptée. M. le président se chargera d'envoyer les nouveaux statuts a « cool and clean » - Swiss Olympic - Maison du Sport - Talgutzentrum 27 - Case postale 606 - 3063 Ittigen - coolandclean@swissolympic.ch.

7. Levée de l'assemblée

Le président remercie les personnes présentes et lève l'AG. Elle est suivie d'une verrée et d'une discussion informelle.



La secrétaire
Caroline Tahenti



Le président
Alain Noble